



Droit a la nationalité française

Par **mouna**, le **23/09/2010** à **21:30**

Bonjour,

j'ai mon grand père née en algerie 1895 il était dans l'armée fransaise jusqu'a de 1915 a 1925 et décéder en france 1936 a l'époque l'algerie était française a ce que j'ai le droit d'voire nationalité française

Par **mimi493**, le **23/09/2010** à **23:52**

Tous les Algériens étaient Français avant l'indépendance. Tous les hommes faisaient leur service militaire dans l'armée française.

ça ne vous donne aucun droit à la nationalité française. Il faut prouver que (au choix)

- un de vos ascendants est resté Français après le 1er janvier 1963 (vu les dates, ça doit être un de vos parents, soit vous)

- un de vos ascendants était Français de statut civil de droit commun et non local (il faut produire soit le décret, soit le jugement, soit un acte d'état-civil mentionnant le décret ou le jugement)